



Association STOP AMBROISIE

Mairie de Saint Jean de Muzols 07300
stop.ambroisie@gmail.com www.stopambroisie.com

Assemblée Générale, 29 septembre 2014

RAPPORT MORAL

« SI RIEN N'EST FAIT, ON PEUT SE RETROUVER AVEC 50% DE LA POPULATION REGIONALE ALLERGIQUE A L'AMBROISIE »

Cette déclaration, Stop Ambroisie aurait pu la faire sienne car elle traduit exactement la réalité. Mais il est stupéfiant qu'elle ait été faite (LyonMag le 12 juin 2014) par la personne même en charge de l'ambroisie à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône Alpes. Déclaration qui sonne comme un aveu d'impuissance ou d'incapacité. Ce qui ne nous surprend pas puisque l'ambroisie continue à proliférer allègrement dans tout Rhône Alpes et ailleurs en dépit des « moyens » mis en œuvre depuis 20 ans par l'ARS. « Moyens » notoirement insuffisants, mal calibrés, appliqués sans se soucier du résultat. Nous l'avons dit à maintes reprises en déplorant que les gens du terrain ne soient pas associés aux décisions.

De son côté l'Observatoire national des ambrosies enfonce le clou : *"en s'attaquant vraiment au problème et en déployant de vrais moyens, il est possible de faire régresser l'ambroisie "* (France TV sept 2014)

Nous affirmons que l'ambroisie peut encore être contrôlée en France à condition d'y mettre la volonté, l'énergie et l'intelligence suffisantes. Dans quelques années, ce sera trop tard, l'invasion sera irréversible.

L'insuffisante mobilisation des pouvoirs publics et de nombreux élus est choquante quand on voit certaines communes obtenir des résultats spectaculaires avec simplement de la bonne volonté, de l'organisation et de la persévérance, le tout dans la paix sociale. Deux exemples :

- Sur la **commune d'Estrablin, Isère**, une expérience est menée depuis plusieurs années par l'Observatoire des ambrosies avec la coopération des élus et des agriculteurs locaux. Les émissions de pollen ont été divisées par 3.
- Dans une **commune du nord Drôme** située en zone de grande culture, l'élu référent a obtenu la destruction des ambrosies sur la totalité des surfaces agricoles infestées et repérées (soit 80 hectares) à l'exception des tournesols. Résultat obtenu en établissant des rapports confiants et respectueux avec les agriculteurs et par un travail de terrain dans la durée.

Ces deux exemples montrent clairement qu'il est tout à fait possible de réduire les émissions de pollen et d'arrêter de réensemencer les sols.

Les **collectivités territoriales**, communes et intercommunalités, sont de toute évidence en première ligne. Celles qui refusent de prendre leurs responsabilités devraient être contraintes par voie réglementaire.

Mais il est tout aussi vrai que l'impulsion, la réglementation et l'organisation à l'échelle des départements et de la région ne peuvent venir que des **pouvoirs publics**. Et là on constate malheureusement un manque de volonté patent et chronique.

Par ailleurs, les **parlementaires** doivent urgemment voter une loi réglementant la lutte contre l'ambroisie au niveau national. Le Comité parlementaire ambroisie avait bien déposé en décembre 2013 une proposition de loi dans ce sens mais le gouvernement s'y est opposé tout en promettant un texte alternatif avant l'été 2014. L'été se termine et on ne voit rien venir. C'est désespérant.

Devant tant d'incurie, il reste à la population et aux allergiques en particulier à se prendre en charge. Soit en signalant toute présence d'ambroisie dans leur entourage et en faisant le siège de leur mairie tant que les actions de destruction n'ont pas été prises. La nouvelle plateforme de signalement de l'Observatoire <http://www.signalement-ambroisie.fr/> est un bon outil pour se manifester. Soit en se portant candidat pour occuper le poste de référent ambroisie communal.

Philippe de Goustine
Président